



Traité Békhhorot

Michna 3 - Chapitre 7

הַחֲרוּם, פָּסוּל.
אִי־זֶהוּ חֲרוּם?
הַכּוֹחַל שְׁתֵּי עֵינָיו בְּאַחַת.
שְׁתֵּי עֵינָיו לְמַעַלָּה,
וְשְׁתֵּי עֵינָיו לְמַטָּה,
עֵינוֹ אַחַת לְמַעַלָּה וְעֵינוֹ אַחַת לְמַטָּה,
רוֹאֶה אֶת הַחֶדֶר וְאֶת הָעֲלִיָּה בְּאַחַת,
סָכִי שֶׁמֶשׁ, זֹגְדוֹס, וְהִצִּירָן.
וְשִׁנְשְׁרוּ רִיסֵי עֵינָיו,
פָּסוּל,
מִפְּנֵי מַרְאִית הָעֵין:

Le 'haroum est disqualifié[pour accomplir le service du Temple]. Qu'est-ce qu'un 'haroum ? [C'est]quelqu'un qui[peut]peindre ses deux yeux comme un seul,[d'un seul coup de pinceau, car il a le nez enfoncé. Si]les deux yeux[sont]au-dessus ou si les deux yeux[sont]en bas ; [ou si]l'un de ses yeux[est]en haut et l'un de ses yeux[est]en bas ; [ou si les deux yeux sont à la bonne place mais]qu'il voit[à la fois]la pièce[du rez-de-chaussée]et l'étage supérieur comme une[seule ; et de même ceux qui ne peuvent pas]regarder le soleil ; et celui dont les yeux sont différents ; et celui dont les yeux pleurent constamment,[ceux-ci sont disqualifiés pour accomplir le service du Temple]. Et celui dont les cils sont tombés[est]disqualifié[pour accomplir le service du Temple]en raison de l'apparition[d'une imperfection]. (Contrairement aux autres personnes énumérées dans cette michna, qui sont disqualifiées par la loi de la Torah, celui qui souffre de cette condition n'est pas disqualifié par la loi de la Torah. Au contraire, les Sages ont publié un décret interdisant à un Kohen dans une telle condition d'accomplir le service du Temple).



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions